

Preira, Daniel Didier (Sénégal/France)

(Original : anglais)

Résumé analytique de l'expérience acquise

Au cours des 27 dernières années, j'ai occupé diverses fonctions – avec un dévouement total – dans les cours et tribunaux nationaux et internationaux (en tant qu'avocat du secteur privé, puis fonctionnaire supérieur au Greffe au Tribunal pénal international pour la Rwanda [TPIR] et à la Cour pénale internationale [CPI]). En raison même de ces expériences pratiques, j'ai pu acquérir, outre un niveau de responsabilité accru, une connaissance approfondie de la gestion dans le domaine de la justice et du greffe – et plus particulièrement en ce qui concerne le fonctionnement interne du Greffe de la Cour pénale internationale.

J'occupe actuellement, à la Cour pénale internationale, la fonction de Greffier adjoint – poste que j'occupe depuis octobre 2008, lorsque j'ai eu le privilège d'être élu par Messieurs les Juges honorables de la Cour pénale internationale. Ma fonction essentielle consiste à aider et assister le Greffier dans l'exécution de son mandat, à anticiper, planifier, guider et évaluer le travail du Greffe et à effectuer les prestations de service de ce département. Je suis également en charge de la Section des avis juridiques du Greffe. Concernant cette dernière fonction, je l'exerce au titre de conseiller juridique en chef du Greffier.

Auparavant, j'ai occupé la fonction de directeur de la Division de l'aide aux victimes et des conseils à la Cour pénale internationale, où j'ai dirigé et supervisé des sous-unités représentant, considérées dans leur ensemble, une vaste équipe, et aidé les différents Greffiers de la Cour à conduire leur mandat au service et à la gestion des aspects non judiciaires de la Cour dans des circonstances difficiles, au rythme d'exigences sévères mais aussi de contraintes budgétaires strictes. Pendant cinq ans, j'ai occupé les fonctions de chef adjoint, et plus tard d'officier chargé de la Section du conseil et de la défense et de la détention du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

De telles fonctions ont exigé que je fournisse toute une série de mesures exécutives, de services de conseils juridiques et stratégiques aux différents Greffiers et Greffiers adjoints dans tous les domaines relevant du pouvoir de leurs mandats. Parmi ces domaines figuraient, entre autres, la gestion stratégique, les services d'assistance juridique, la restructuration et le budget du Greffe – par exemple la politique d'aide juridique, le système de contrôle de gestion ; l'assistance/protection des victimes et des témoins ; participation des victimes et leur indemnisation ; ressources humaines, satisfaction concernant le personnel – leurs performances et leur conduite – ; problèmes de détention et application des peines, ainsi que les questions de conseils et de défense, notamment pour encourager au dialogue et à la coopération avec des professionnels de la justice, et les associations du Barreau national et international. J'ai en outre contribué à l'évaluation et à l'amélioration du travail du Greffe et représenté différents Greffiers au cours des procédures judiciaires et autres réunions officielles. J'exécute ces tâches avec loyauté, compétence, intégrité et professionnalisme. Avant de devenir un fonctionnaire international, j'ai exercé en tant qu'avocat dans le secteur privé pendant plus d'une décennie, où j'ai plaidé avec succès pour mes clients – à tous les niveaux de la procédure – devant des juridictions nationales et étrangères, dans des affaires criminelles, civiles ou commerciales. Pendant quatre ans, j'ai été membre du Conseil d'administration de l'Association du Barreau sénégalais, chargé des relations internationales.

Mon expérience et mes compétences dans des domaines très divers du secteur de l'administration pénale internationale, gestion, services consultatifs en matière de politique générale, complétées par une solide formation universitaire dans le domaine du droit pénal, m'ont préparé à assumer la tâche délicate de contribuer au progrès et au succès de la Cour pénale internationale. En tant que titulaire du poste de Greffier adjoint de la Cour pénale internationale, j'ai pu repérer et observer de près quelles étaient les réussites, mais aussi, ce qui est plus important, ce qui demanderait certaines améliorations en matière de politique générale et dans le mode de fonctionnement du Greffe, de manière à rendre plus efficace et plus rationnel le fonctionnement de ce département.